

## Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2017

- Le PV de la séance du 02 mars a été signé, aucune remarque n'a été soumise.

### **Objet : Prestations de balayage mécanique – convention de groupement de commandes.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé de la Ville de Sablé/Sarthe, de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe et des communes de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe pour les prestations de balayage mécanique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Sablé/Sarthe, la Communauté de communes de Sablé/Sarthe et les communes de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Sablé/Sarthe, la Communauté de communes de Sablé/Sarthe et les communes de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe.

### **Objet : Vérification des aires de jeux et équipements sportifs – convention de groupement de commandes.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes de Asnières/Vègre, Auvers-le-Hamon, Avoise, Le Bailleul, Bouessay, Courtiliers, Juigné/Sarthe, Louailles, Notre Dame du Pé, Parcé/Sarthe, Pincé, Précigné, la Ville de Sablé/Sarthe, les communes de Solesmes, Souvigné/Sarthe, Vion et de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe pour la vérification des aires de jeux et équipements sportifs.

Il est proposé au conseil municipal :

- de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les membres du groupement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les membres du groupement

**Objet : Fourniture d'équipements de protection individuel– convention de groupement de commandes.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes de Auvers le Hamon, Avoise,, Le Bailleul, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Notre Dame du Pé, Parcé/Sarthe, Précigné, la Ville de Sablé/Sarthe, les communes de Solesmes, Souvigné/Sarthe, Vion, de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe et du CCAS de Sablé/Sarthe pour la fourniture d'équipements de protection individuels.

Il est proposé au conseil municipal :

- de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les membres du groupement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les membres du groupement.

**Objet : Location et entretien des tenues de travail– convention de groupement de commandes.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Auvers le Hamon, Le Bailleul, Bouessay, Parcé/Sarthe, Précigné, la Ville de Sablé/Sarthe, les communes de Souvigné/Sarthe, Vion, la Communauté de communes de Sablé/Sarthe et le CCAS de Sablé/Sarthe pour la location et l'entretien des tenues de travail.

Il est proposé au conseil municipal :

- de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les membres du groupement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les membres du groupement.

**Objet : Modification du règlement intérieur du cimetière communal.**

Mr le Maire rappelle que par délibération du 23 juin 2016 le conseil décidait d'adopter un nouvel arrêté du règlement intérieur du cimetière communal, Mr le Maire informe qu'il est nécessaire d'y apporter une modification « article 14 », concernant les caveaux, suppression des dimensions de caveaux et précision que les monuments seront à l'alignement à la semelle.

Le conseil municipal annule l'arrêté du règlement intérieur du cimetière communal du 24 juin 2016.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier l'arrêté du cimetière communal comme présenté.

**Objet : Autorisation de la collectivité de BOUESSAY à percevoir une subvention du Fonds National de Prévention (FNP) dans la démarche d'évaluation des risques professionnels.**

**Le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Travail ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;

CONSIDERANT qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ce fonds a été créé pour et au service des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention ;

CONSIDERANT que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Décide :**

**Article 1** : d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.

**Objet : Taux d'imposition 2017**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2017, comme l'année dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour 2017, de maintenir les taux d'imposition à savoir :

Taxe d'habitation à 13.92% .

Taxe foncière (bâti), maintien du taux soit 18.44 % .

Taxe foncière (non bâti), maintien du taux soit 31,82 % .

<b>PRODUIT FISCAL 2017</b>				
<b>Taxes</b>	<b>Taux 2016</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Bases imposition 2017</b>	<b>Produit fiscal</b>
1. Taxe d'habitation	13,92 %	13,92 %	427 500	59 508
2. Taxe foncière (bâti)	18,44 %	18,44 %	307 700	56 740
3. Taxe foncière (non bâti)	31,82 %	31,82%	62 900	20 015
4				
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL</b>				<b>→136 263</b>

### **Objet : Budget Assainissement 2017**

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section d'exploitation ; recettes = dépenses = 155 466.07 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 38 764.95 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget assainissement 2017 tel qu'il est présenté.

### **Objet : Budget Lotissement l'Aubépine 2017**

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 215 885.87 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 257 787.00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget « Lotissement l'Aubépine » 2017 tel qu'il est présenté.

### **Objet : Budget Principal 2017**

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 546 601.31 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 188 608.82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2017 tel qu'il est présenté.

Affaires diverses :

- DPU : Maison 7 allée des tilleuls, pas de préemption de la commune.
- Mr le Maire propose une visite de la station GRT GAZ à Auvers aux conseillers municipaux avec la commune d'Auvers, il a reçu plusieurs propositions du responsable de la station, Mmes Langlais et Bedouet sont intéressées : date 15 mai si possible.
- Mr le Maire informe que des travaux de chaussée vont être réalisés sur la RD21.
- Mr le Maire informe le conseil qu'un devis pour des anti-pinces doigts a été demandé.
- Mr le Calloch informe le conseil que l'investissement prévu pour l'installation de bornes pour voitures électriques serait compromis.
- Mr le maire informe le conseil que Mr Monsimert est le nouveau président du FDGDON, il remplace Mr Vielle. Une présence de ragondins sur la commune doit lui être signalée.
- Rozenn Langlais informe le conseil qu'il sera revu au mois prochain la question d'organiser le concours des maisons fleuries sur la commune.
- Un rapport de la CDC de Sablé sur les orientations budgétaires est présenté par Mr le Maire et sera transmis par messagerie.
- Un point est fait par Mr le Maire sur les effectifs des écoles de la communauté de communes.

FIN 23H30.